

Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses d'éclaircissements apportés au Dossier d'appel d'offres

Non.	Article / Section / Volume / Pièce	Page / Plan	Des questions	Réponses
1	<p>Délai d'Exécution (jusqu'à la date d'achèvement des Travaux)</p> <p>Section VII. Cahier des Clauses administratives générales</p> <p>Clause 19.1.1 Fixation et prolongation des délais</p>	CCAG-41	<p>Il est fait référence au 5ème paragraphe de votre lettre datée du 29 mai 2020, qui stipule ce qui suit.</p> <p><i>Nous comprenons la situation qui prévaut et avons pris les dispositions suivantes :</i></p> <p><i>(iv) la date de démarrage des travaux sera fixée d'accord partiel avec l'entreprise et le Maître d'Ouvrage,</i></p> <p>Sur la base de votre lettre ci-dessus, nous comprenons que le délai jusqu'à la date d'achèvement commencera à courir sous réserve d'un accord mutuel entre le Maître d'Ouvrage et l'Entrepreneur en plus de l'accomplissement des conditions d'entrée en vigueur du Marché telles que spécifiées à l'Article 52.1.</p> <p>Veuillez le confirmer.</p>	<p>Oui, nous confirmons que la date de démarrage sera communiquée après accord mutuel entre le Maître d'Ouvrage Délégué et l'Entreprise.</p>